

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2016

L'an Deux Mille Seize le vingt quatre octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 17 octobre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Madame BOMPARD Marie-Claude,

Secrétaire de séance : M. RODRIGUEZ Romain

Mme BOMPARD	M. BEGUE	M. RODRIGUEZ
M. RAOUX	Mme GRANDO	Mme GUTIEREZ
Mme CALERO	M.BESNARD	Mme BOUCLET
Mme LAVALLEE	Mme SIBEUD	Mme FARJON-DESFONDS
Mme NERSESSIAN	M. DUMAS	M. ZILIO
M. MICHEL	M. MORAND	Mme PETRINI-CAMILLO
Mme FOURNIER	M. MALAPERT	
M. MASSART	Mme PECHOUX	
M. MERTZ	Mme PLAZY	
Mme MOREL-PIETRUS	M. POIZAC	

Représentés :

M. VASSE par M. MALAPERT
Mme PLAN par M. RAOUX
Mme PONCET par Mme CALERO
Mme BELLAPIANTA par M. MORAND
M. LAMBERTIN par M. ZILIO

Absent :

M. MARTIN
M. FIORI

QUESTION N° 01 – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-15,

Afin de désigner un Secrétaire de Séance, l'Assemblée est invitée à voter.

Candidature : M. RODRIGUEZ

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Abstentions : Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET, Mme FARJON-DESFONDS, M. ZILIO (2 voix), Mme PETRINI-CAMILLO

QUESTION N° 02 – AUTORISATION DE PROGRAMME /CREDITS DE PAIEMENTS – SALLE DES FETES QUARTIER LE MAS EXERCICE 2016-2018

Vu le Code général des collectivités territoriales,

La procédure des Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire, de limiter le recours aux reports d'investissements.

Conformément aux dispositions de l'article L2311-3 du Code général des collectivités territoriales, l'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel d'investissement.

Le Crédit de Paiements (CP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'Autorisation de Programme correspondante.

La procédure des AP/CP assure à la collectivité une meilleure sincérité budgétaire en réduisant la possibilité de recours aux reports de crédits.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de mettre en œuvre cet outil de gestion pour le programme des travaux de construction de la nouvelle Salle des Fêtes au quartier le Mas.

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- approuver l'institution des Autorisations de Programmes/Crédits de paiements 2016-2018 pour l'opération indiquée ci-dessous :

SALLE DES FETES QUARTIER LE MAS

Dépenses	Total	CP 2016	CP 2017	CP 2018	Contrôle
Travaux bâtiments	5 700 000 €	1 209 000 €	4 000 000 €	491 000 €	5 700 000 €
VRD espaces verts					
Equipement					
Recettes	5 700 000 €	1 209 000 €	4 000 000 €	491 000 €	5 700 000 €
Emprunt	3 909 000 €	309 000 €	3 600 000 €	0 €	3 909 000 €
Subventions	200 000 €	200 000 €			200 000 €
FCTVA	65 000 €			65 000 €	65 000 €
Autofinancement	1 526 000 €	700 000 €	400 000 €	426 000 €	1 526 000 €

* à noter un retour de FCTVA de 950 000 € sur le programme de la Salle des Fêtes

Dépenses	Programme salle des fêtes
Maîtrise d'Oeuvre	475 000 € HTVA
Etudes	85 000 € HTVA
Electricité RDF	20 000 € HTVA
Démolition	65 000 € HTVA
Réseaux divers	155 000 € HTVA
Travaux	3 950 000 € HTVA
Montant HTVA	4 750 000 € HTVA
Montant TTC	5 700 000 € TTC

- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Abstentions : M. BESNARD

Contre : Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET, Mme FARJON-DESFONDS, M. ZILIO (2 voix) Mme PETRINI-CAMILLO

QUESTION N° 03 – BUDGET ANNEXE ZAC PAN EURO PARC – EXERCICE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Dans le cadre de nouvelles inscriptions budgétaires concernant l'exercice 2016, il y a lieu de modifier les lignes suivantes de l'exercice en cours :

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	
16/01/16878 Autres organismes	- 16 000 €
040/01/3351 Travaux en cours terrains	16 000 €
TOTAL DES DEPENSES	0 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	
011/01/6015 Terrains à aménager	16 000 €
TOTAL DES DEPENSES	16 000 €

Recettes de fonctionnement	
042/01/7133 Variations des encours de production de biens	16 000 €
TOTAL DES RECETTES	16 000 €

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter la décision modificative n° 2 du Budget Annexe ZAC PAN EURO PARC 2016 aux conditions énoncées ci-dessus,
- modifier le Budget Annexe ZAC PAN EURO PARC 2016 comme précisé ci-dessus par le Rapporteur.

Ne prennent pas part au vote : Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET, Mme FARJON-DESFONDS, M. ZILIO (2 voix)

Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Mme PETRINI-CAMILLO